

Communiqué de presse

## Extinction de l'éclairage public cet été

*La commune de Gennes-Val-de-Loire s'engage durablement pour la préservation de son environnement et la qualité de vie de ses habitants.*

La commune va expérimenter un nouvel usage de l'éclairage public. Ainsi, à compter du 7 juin et jusqu'au 31 août 2022, l'éclairage public ne fonctionnera pas sur l'ensemble de la commune.

Plusieurs raisons ont conduit la commune à prendre cette décision : lutte contre la pollution lumineuse et préservation de la biodiversité, notamment les espèces nocturnes, arrêt du gaspillage d'énergie et financier.

« Outre l'aspect économique, nous attendons des résultats positifs à moyen et long terme sur le niveau de préservation des espèces sensibles. En effet, la pollution lumineuse perturbe le comportement des espèces animales nocturnes, accélérant ainsi la disparition des plus fragiles d'entre elles » indique Stéphanie Guillemain, adjointe chargée de la transition écologique.